

F/PC/RH/MA – 2011 - 2012 / 408  
**Objet** : Annulation France - Irlande  
11 février 2012.



Marcoussis, le 15 février 2012

*Le Président,*

Madame, Monsieur,

L'annulation en dernière minute du match France – Irlande du 11 février a évidemment généré un certain nombre de difficultés matérielles pour les supporters.

A cet égard et dans la volonté de respecter son public, la F.F.R. entend financièrement contribuer aux frais engagés.

Si bien évidemment, les frais annexes au match, transport, hôtel et repas ne peuvent, que rester de la responsabilité de chacun, la F.F.R. entend, bien que cela ne soit pas prévu par les conditions générales de vente, prendre en charge les frais de billetterie en donnant à chaque supporter le choix :

- soit de conserver son billet de stade et de venir assister au match France – Irlande qui aura lieu le **Dimanche 04 mars à 16 heures** au Stade de France à SAINT-DENIS.
- soit de rendre ce billet à la F.F.R. et d'être alors remboursé.

Dans ce dernier cas, le dispositif est adapté selon l'origine du billet de chaque supporter et le tableau joint en annexe donne, pour chacune des situations, la marche à suivre.

Il convient d'insister sur la date limite fixée pour le retour des billets vers la F.F.R. à savoir le **Vendredi 24 février 2012 à 18 heures**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre CAMOU', written over a horizontal line.

**Pierre CAMOU**

**P.J. 1 fiche**

**Copie** : A. DOUCET – R.HOURQUET – J.L. BARTHES – L. DUTERTRE, billetterie.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

Siège social : 3-5 rue Jean de Montaigu - 91463 Marcoussis cedex - Tél : 01 69 63 64 65 - Fax : 01 69 63 67 57 - www.ffr.fr  
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en date du 27 novembre 1922 - Siret 78440581300089 - CODE APE 9319Z - TVA FR 70784405813

**FRANCE – IRLANDE**  
**OPERATION DE REPRISE DE LA BILLETTERIE**

Origine du billet	Démarche du possesseur du billet	Suite donnée	Résultat
Fourniture par un membre F.F.R.	S'adresser à la personne qui a fourni le billet. Celle-ci doit préalablement récupérer le billet.	L'acheteur initial rembourse le possesseur du billet. Les billets rassemblés par l'acheteur initial sont remis à la F.F.R.	Remboursement F.F.R.
Fourniture par un Comité territorial	Restitution des billets au comité par le client initial du comité.	Les billets rassemblés par le comité sont repris par la F.F.R. (Une seule remise).	Remboursement au client par le comité, qui sera lui-même remboursé par la F.F.R.
Fourniture par la fédération Irlandaise	Celle-ci fait son affaire de la procédure de récupération des billets et de la suite donnée.	Les billets restitués par les clients sont rassemblés par l'I.R.F.U. et remis à la F.F.R.	Remboursement global de l'I.R.F.U. par la F.F.R.
Comités d'Entreprise	Chaque Comité d'Entreprise rassemble les billets qui ne sont pas conservés par ses adhérents.	Ces billets sont rendus à la F.F.R. en une seule remise.	Remboursement du Comité d'Entreprise par la F.F.R.
Agences agréées F.F.R.	Chaque agence récupère les billets de ses clients qui ne souhaitent pas les conserver	Ces billets sont rendus à la F.F.R. en une seule remise.	Remboursement de l'agence par la F.F.R. (Droits complémentaires inclus).
Stade de France	Celui-ci fait son affaire de la procédure de récupération des billets et de la suite donnée.	Les billets rassemblés par la C.S.D.F. sont remis à la F.F.R. (Une seule remise).	Remboursement du C.S.D.F. par la F.F.R.
Réseaux	S'adresser au réseau de vente pour remise des billets - Soit en magasin si achat en magasin. - Soit par courrier si achat internet.	Le réseau rembourse sur présentation et restitution du billet original.	La F.F.R. régularise le paiement avec le réseau.
Partenaires F.F.R.	Le partenaire s'adresse à la F.F.R. (Service marketing) après avoir rassemblé les billets à restituer.		La F.F.R. remboursera les billets selon la procédure particulière (Marketing).
Clients loge	Après avoir rassemblé les billets à restituer, le client s'adresse à la F.F.R. (Service billetterie).	Ces billets sont rendus à la F.F.R. en une seule remise.	Remboursement du client par la F.F.R. (Droits complémentaires inclus).
Clients village	Après avoir rassemblé les billets à restituer, le client s'adresse à la F.F.R. (Service marketing).	Ces billets sont rendus à la F.F.R. en une seule remise.	Remboursement du client par la F.F.R. (Prestations village incluses).

- Nota :**
- ① Dans tous les cas, chaque fois que l'on parle de billet, il s'agit du billet original. (Photocopies exclues).
  - ② Toutes ces opérations de retour des billets vers la F.F.R. doivent être achevées le **Vendredi 24 février 18 heures.**